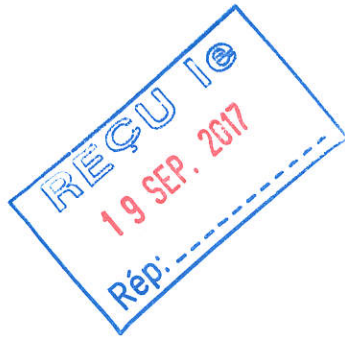


Département du LOT
Commune de LE BASTIT



ENQUETE PUBLIQUE

relative au projet :

CARTE COMMUNALE



28 juin 2017 – 28 juillet 2017

RAPPORT - CONCLUSIONS ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

4 septembre 2017

SOMMAIRE

RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

PAGE

Généralités.....	1
1.1 Contexte et objet de l'Enquête Publique	
1.2 Cadre juridique	
1.3 Procédures antérieures/ concertation	
1.4 Composition et conformité du dossier soumis à Enquête Publique	
2 – Organisation et déroulement de l'Enquête.....	4
2.1 Désignation du Commissaire Enquêteur	
2.2 Préparation de l'enquête publique	
2.3 Identification de l'EP	
2.4 Mise à disposition du dossier	
2.5 Déroulement de l' EP	
2.6 Démarches à l'issue de l'EP	
2.7 Les observations des Personnes Associées et du public	
3 - Examen des observations recueillies	8

-X-X-X-X-X-

Conclusions et avis du Commissaire Enquêteur

Pages 1 et 2

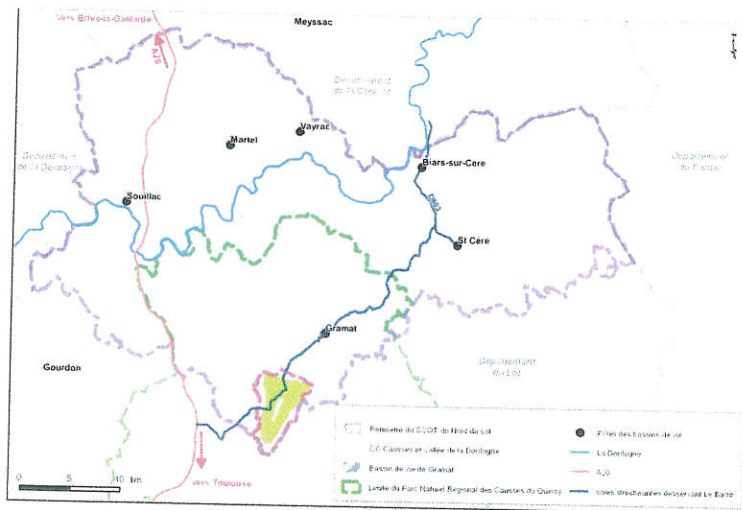
-X-X-

1 - GENERALITES

1.1 Contexte objet de l'Enquête Publique :

La commune du BASTIT est située au Nord du département du Lot, sur un territoire de grands espaces où alternent, pelouses sèches, terres agricoles, combes profondes et forêts de chênes pubescents ; la commune est composée d'un bourg centre et de petits hameaux installés au sommet des plateaux ; c'est un secteur du Causse aux paysages ouverts où l'agriculture, encore présente, a marqué le paysage et l'habitat patrimonial.

Proche du bassin de vie de Gramat, sa position géographique et une desserte routière de qualité lui permettent d'être reliée à des centres d'intérêts économiques (Gourdon, Brive, Labastide-Murat) et touristiques (Rocamadour, vallée de la Dordogne) et d'attirer ainsi une population en quête de qualité de vie, d'attrait patrimonial et paysager au cœur du Parc Régional des Causses du Quercy.



A ce jour, ne disposant pas d'un document d'urbanisme, le Règlement National d'Urbanisme s'applique sur le territoire communal et les constructions ne peuvent être autorisées que dans les parties urbanisées de la commune ;

La CARTE COMMUNALE est un document d'urbanisme simple, sans règlement écrit, bien adapté au contexte rural, permettant l'anticipation ou la modification du développement d'un territoire.

le Conseil Municipal du 8 Décembre 2014,

***a prescrit l'élaboration d'une CARTE COMMUNALE**

*** a précisé les objectifs de son élaboration:**

- organiser le bâti,
- répondre aux demandes d'occupation du sol en délimitant des secteurs constructibles,
- préserver les espaces agricoles, les zones naturelles et le patrimoine architectural bâti.

La commune LE BASTIT fait partie de la Communauté de communes Causses et Vallée de la Dordogne (CAUVALDOR) ;

Par délibération en date du 7 janvier 2017, La Communauté de Communes ,compétante en matière d'urbanisme, précise que les procédures d'évaluation et d'évolution des documents d'urbanisme en cours, engagées par les communes seront reprises et achevées par CAUVALDOR.

Aujourd'hui Le projet de la CARTE COMMUNALE de LE BASTIT a donc été poursuivi et conduit par la Communauté de Communes CAUVALDOR et le concours de la Direction des Territoires LOT.

Bureau d'Etudes : UbaDoc à Toulouse .

1.2 Cadre Juridique

L'élaboration de la carte communale s'appuie sur divers textes réglementaires :

Code de l'Urbanisme

Art. L.161-1 et R. 161-1, (contenu)

Art.R.161-4 (les documents graphiques)

Art.R.161-5 (les annexes)

Art.R.163-1 (la procédure)

1.3 Procédures antérieures

La commune du BASTIT possède sur son territoire un réseau écologique à forte valeur biologique :

- Réseau Natura 2000, « *zone centrale du Causse de Gramat* » -fr7300909

- Réserve biosphère, « *bassin de la Dordogne* »

-zones Naturelles d'intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 1:

* *zone centrale du Causse de Gramat*

* *site de la Combe de la Damette et de Gouny et combels tributaires*

La commune de LE BASTIT est inscrite dans le périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Nord du Lot en cours de réalisation.

1.4 La concertation

Le Conseil Municipal de LE BASTIT, dans sa délibération de prescription de la Carte Communale (8.12.2014) a décidé de mettre en place une concertation avec sa population ; un registre a été mis à la disposition du public aux, jours et heures d'ouverture de la mairie et une réunion publique de présentation du projet s'est tenue le 31 Mars 2017 à 18h30.

La concertation n'a pas eu l'impact espéré par la collectivité ; elle a toutefois permis de donner la parole aux habitants et associations locales, de prendre connaissance du projet et d'apporter, lors de la réunion publique, des réponses aux questions posées par le public.

Il convient donc de tirer un bilan positif de la concertation.

1.5 Composition et conformité du dossier soumis à enquête publique

Le Code de l'Urbanisme,

Art. L.161-1 et R.161-1 Précise la conformité réglementaire de la composition du dossier de la Carte Communale,

1.5.1 Les documents de la carte communale de LE BASTIT mis à la disposition du public comprennent:

1-Le rapport de présentation comprend :

Préambule

Chapitre I : exposé du diagnostic et articulation avec les autres documents – situation et articulation avec les autres documents – la démographie _ équilibre social de l'habitat – équipements, services - réseaux –économie – économie agricole-.

Chapitre II : Etat initial de l'environnement – aménagement de l'espace – mobilités – contexte hydrographique – Patrimoine naturel et biodiversité – gestion économe de l'espace – des potentiels à préserver – bilan analytique –

Chapitre III : Les justifications de la carte communale – les motivations du projet de la commune - justification des secteurs projetés à l'urbanisation - évaluation des incidences de la carte communale sur la démographie - évaluation des incidences de la carte communale sur l'économie et l'agriculture - évaluation des incidences la carte communale sur l'environnement - résumé non technique.

2 - Règlement graphique 7500 ème

3 -Les annexes

- 3.1 Plan du réseau d'adduction d'eau potable
- 3.2 Plan du réseau de distribution électrique
- 3.3 Carte d'aptitude des sols à l'assainissement
- 3.4a Plan des servitudes d'utilité publique
- 3.4b Règlement des servitudes d'utilité publique
- 3.5a Eléments de prescription
- 3.5b Documents relatifs aux éléments de prescription
- 3.6a Dossier d'application de l'art.59 de la loi urbanisme et habitat
Recensement des éléments et secteurs de paysage

Avis du CE... le rapport de présentation est d'un format pratique à lire et à consulter ; son contenu clair est aisément compréhensible pour sa consultation par le public ; de nombreux plans de détails et situations y sont utiles au repérage des projets d'urbanisation de la commune et des espaces agricoles à protéger.

Le document graphique échelle 1/10.000 avec zoom 1/2500 permet une bonne reconnaissance des parcelles par les propriétaires.

1.6 Le dossier de l'Enquête Publique mis à la disposition du public :

Il est composé des documents suivants :

- Prescriptions et autorités compétentes
- Arrêté du Président de CAUVALDOR prescrivant l'Enquête Publique
- désignation du CE –publications Presse :La Dépêche (6.06.17-29.06.17) la Vie Quercynois (8.06.17- 29.06.17)
- Dossier de demande de dérogation à la règle d'urbanisation limitée en absence de SCOT applicable
- Evaluation environnementale et Avis de l'A.E)
- Le bilan de la concertation (réunion publique du 31 mars 2017)
- Personnes Publiques associées – notifications et avis (DDT Lot– Agriculture et Territoires Lot –INAO- Parc Naturel Régional C.Q. – Commission .Dép. de la Préservation des Espaces Agricoles et Forestiers)
- Textes applicables Procédure.

Le CE- en ce qui concerne sa forme, le dossier était complet.

2 – ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE PUBLIQUE

2.1 Désignation du Commissaire Enquêteur

- Président du Tribunal Administratif Toulouse	décision du 11 Mai 2017
- N° du dossier	E17000111-
- Commissaire Enquêteur	Suzanne MAURE

2.2 Préparation de l'enquête publique

17 mai 2016	Contact avec le secrétariat de mairie information dates EP 28.06.2017 -- 28.07.2017
19 mai 2017-	Mairie de LE BASTIT rencontre avec le Maire et préparation du planning des permanences du CE... L'A.O.E.P fixe le nombre de permanences en Mairie, à 3 demi-journées
22 juin 2017-	Creysse (Lot) CAUVALDOR « urbanisme – Service Juridique : remise dossier d'étude CC LE BASTIT (documents papier et CD).
4 juin	courrier A.O.E.P Urbanisme pour présence lors des visites de terrain LE Bastit 21.06.2017
4 juin 2017-	complément du dossier EP (envoi postal de CAUVALDOR)
21 juin 2017	Visite de la commune de LE BASTIT
27 juin 2006	GRAMAT pôle cauvaldor
Signature des Dossiers EP LE BASTIT, COUZOU, CARLUCET.+ 3 dossiers pôle Gramat- Chaque commune ayant reçu un dossier EP par courriel-- A la demande de CAUVALDOR, prise en charge par le CE des dossiers (papier) EP de chaque commune à remettre Le 28.06.2017, 1er Jour de l'EP.	

L'A.O.E.P CAUVALDOR – Service urbanisme, informé par courriel de ma **visite des lieux** et de ma demande de la présence d'un de ses représentants, m'a signifié en sa réponse du 12.06.2017
» Afin d'avancer concrètement sur l'organisation de ces enquêtes publiques, je vous invite à prendre directement contact avec les Maires des communes pour prendre les rendez vous de ces visites de terrains. » Dans la mesure du possible, un représentant de CAUVALDOR pourra être présent mais il me semble que ce sont les maires qui ont la connaissance la plus fine de leur territoire

* **La Visite des lieux et l'entretien avec Monsieur le Maire du BASTIT** afin de mieux connaître le contexte du projet a eu lieu le **21 juin 2017** et m'a permis d'obtenir une vue d'ensemble de la commune, de ses caractéristiques, de l'occupation des sols et de sa topographie ; de situer les zones ouvertes à l'urbanisation projetées dans la carte communale.

2.3 Identification de l'Enquête Publique

Date de l'arrêté d'ouverture de l'Enquête publique	28 Juin 2017
Auteur de l'arrête	Président de la C.C. CAUVALDOR
Commune	Commune de LE BASTIT
Durée de l'Enquête	31 jours (mercredi 28 juin 2017)14h30 (vendredi 28 juillet 2017) 17h30
Mise à disposition du dossier EP	Mairie de LE BASTIT- pôle territorial CAUVALDOR Gramat –Padirac ou http://www.cauvaldor.fr
Consignation des observations sur les registres	* Mairie de LE BASTIT ou message électronique *Commissaireenquêteur-cc le Bastit. @orange.fr *pôle territorial CAUVALDOR Gramat – Padirac *courrier Commissaire Enquêteur – Mairie LeBastit
Permanences du commissaire –enquêteur	Mercredi 28.06.2017 14h30 à 17h Mardi 11.07.2017 14h à 17h Vendredi 28.07.2017 14h 30à 17h30 –
Publicité de l'enquête	La Dépêche 6.06.2017 et29.06.2017 La Vie Quercynoise 8.06.2017 - 29.06.2017 Affichage municipal pôle territorial CAUVALDOR Gramat –Padirac ou http://www.cauvaldor.fr

2.4- Mise à disposition du dossier :Le dossier était consultable sur le site de la **commune de LE BASTIT** et sur le site CAUVALDOR - Pôle GRAMAT -.

2.5 –Déroulement de l'Enquête Publique :

Les permanences du Commissaire Enquêteur se sont tenues dans une salle indépendante dans le bâtiment de la mairie et dans de bonnes conditions d'accueil du public .Tous les documents de la Carte Communale étaient mis à disposition et ont été commentés si nécessaire par le CE.
Les habitants très bien informés de l' enquête publique par des articles dans la presse locale se sont peu déplacés, ceci étant surement du au fait qu'une réunion publique d'information sur la carte communale avait été organisée par Le Conseil Municipal le 31 MARS 2017.

2.6 - Démarches à l'issue de l'enquête publique :

Après contact téléphonique (8.08.2017) et son accord, M. Le Maire de LE BASTIT a reçu par mail, la date du jour de remise, en main propre, du PV de Synthèse de l'Enquête Publique, fixé comme suit :

Vendredi 11 Aout 2017

LE BASTIT 14h30 : présent M. le Maire

**Copie de ce courrier a été transmis a l'A.O.E.P/ CAUVALDOR – Service Urbanisme.*

Au cours de cet entretien M. le Maire m'a donné des réponses et détails sur les demandes et questions posées par le public, lors des permanences en Mairie celles-ci feront l'objet d'une réponse écrite avant le vendredi 25 août 2017. **le PV de synthèse** sur papier et dématérialisé a été remis ce jour.

2.7 –Carte communale de LE BASTIT - Les Observations

- **A - les observations des Personnes Publiques Consultées** : parc Naturel Régional des Causses du Quercy, DDT Lot, CN de la Propriété Foncière, Agriculture et Territoire Lot, MRAe .

A noter : les observations de la DDT Lot en date du 5.11.2016.ont été prises en compte avec la dernière mise à jour du dossier datée du 7.02.2017-

personne publique	Sujet	détail
5.12.2016 PARC NATUREL REGIONAL DES CAUSSES DU QUERCY	Sites naturels majeurs	-Ils doivent être pris en compte dans le diagnostic et les documents cartographiques et le document graphique doit préserver la vocation agricole et naturelle en laissant ces secteurs non ouverts à l'urbanisation. Ce n'est pas le cas sur les hameaux de Dagues et Pech Ferral (p.257) actuellement ouverts à l'urbanisation.
	Enjeux environnementaux	Dagues : son classement zone naturelle (znief) n'empêche pas la restauration, l'extension, ou la création d'annexe. -Les pelouses sèches et zones humides ponctuelles doivent être rappelées dans le diagnostic.
	Patrimoine à protéger	-Recensement du patrimoine à protéger : à intégrer à la procédure d'enquête publique de la carte communale
	« Bout de la Cote » terrain à ouvrir à la construction.	Il serait judicieux que la collectivité instaure un droit de préhension sur ce terrain de 1.7 ha.
16.12.2016 DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES-LOT	Justification des secteurs projetés à l'urbanisation	prévoir des recommandations sur l'implantation du bâti et son intégration paysagère...elles serviront de référence aux porteurs de projets, concepteurs et aux services instructeurs.
	Alimentation en Eau Potable	Le SIAEP du Causse Sud doit procéder à la mise en conformité de son captage, en l'absence de cette procédure l'ARS à émis un avis défavorable à tout développement urbain et à une augmentation du nombre d'abonnés.

	Défense incendie Recommandations :	Défense incendie normalisée dans tous les secteurs ouverts à l'urbanisation relecture du rapport et mise à jour des références réglementaires correctes et actualisées (servitudes)- droit de préemption (cartographie à revoir)
21.03.2016 AGRICULTURE ET TERRITOIRE CHAMBRE D'AGRICULTURE du LOT	Périmètres de réciprocité Des bâtiments d'élevage projet « Champ de Barrat »	Bien pris en compte ainsi que les surfaces d'épandage le diagnostic agricole le classe en enjeu agricole fort, 2 parcelles sont intégrées dans un plan d'épandage – du point de vue environnemental L'enjeu y est modéré. L'acquisition par la commune des parcelles envisagées permettrait de maîtriser la consommation d l'espace par rapport aux nombres de constructions envisagées. Une concertation avec l'agriculteur exploitant est nécessaire. Emet un Avis FAVORABLE à la C.C
14.04.2017 INSTITUT NATIONAL DE L'ORIGINE ET DE LA QUALITE		Pas de remarque à formuler sur le projet, celui-ci n'a pas d'incidence Directe sur les AOC et les IGP concernés
21.04.2017 DDT LOT Service d'Economie Agricole	Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers	Réunie le 31 mars 2017 a émis un Avis Favorable à la C.C. sans observation particulière.
26juin 2017 DREAL MISSION REGIONALE D'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE Région Occitanie <i>Rappelle « cet avis ne porte pas sur l'opportunité du projet, mais sur la qualité de l'évaluation environnementale et sur la prise en compte de l'environnement ; il n'est donc ni favorable, ni défavorable. Il vise à améliorer la conception du projet et permettre la participation du public à l'élaboration des décisions qui le concernent</i>	Complétude réglementaire Préservation des milieux naturels et de la ressource en eau	La MRAe recommande de préciser la justification de la carte communale avec dispositions des plans et programmes de rang supérieur (SRCE,SDAGE ,SAGE). Bien que le SCoT du Nord du Lot ne soit pas approuvé, il aurait été pertinent d'examiner la compatibilité du projet de carte CC avec le projet de SCoT en cours d'élaboration. La MRAe recommande également de compléter le dispositif de suivi présenté dans le rapport avec la valeur initiale des indicateurs proposés avec le projet de SCoT en cours d'élaboration. La MRAe recommande de préciser la méthodologie des investigations de terrain ainsi que les périodes d'inventaire qui ont permis de documenter les sensibilités naturalistes des zones ouvertes à l'urbanisation La MRAe recommande également de compléter le rapport de présentation concernant l'état des dispositifs d'assainissement non collectif, l'aptitude des sols à ces techniques et à la sensibilité des eaux souterraines aux pollutions susceptibles d'en résulter. La carte d'aptitude des sols p.22 du rapport de présentation mériterait d'être précisée. Compte tenu de la compétence du SPANC de la C.C. Cauvaldor, il conviendrait de préciser la nature des dispositifs qui seront mis en place pour les nouvelles habitations et des actions entreprises par le SPANC pour limiter les non-conformités des dispositifs existants et les risques de dégradation des eaux souterraines et superficielles.

B -Les observations du public :

N° du registre EP	NOM	objet	
1 28.06.2017	M. GRATIAS jp - Chalvet	Est venu consulter le dossier	Pas de demande particulière
2 28.08.2017	Met Mme CAZAL Gérard- Le bourg	Sont venus consulter le dossier	idem
3 7.07.2017	CAZAL Marilyne	Est venue consulter le dossier	---
4 18.07.2017	M. et Mme TRANCART Stéphane	Sont venus consulter le dossier	---
5 28.07.2017	M. et Mme TRANCART Stéphane	Demandent pour quelles raisons la parcelle 648 est hors de la zone constructible ?	-Souhaitent pouvoir agrandir leur habitation
6 28.07.2017	M CAZALS Gérard Le bourg	que-ce que la carte d'aptitude des sols ?	Réponse du CE ce jour -En matière d'assainissement individuel c'est le document qui permet d'adapter le procédé de traitement des eaux usées à la nature du sol de la parcelle sur laquelle il sera installé. Document présent en mairie qu'il a pu consulter ce jour.

3 -EXAMEN DES OBSERVATIONS RECUEILLIES

N° 5 -M. et Mme TRANCART Stéphane

Demandent pour quelles raisons **la parcelle 648** est hors de la zone constructible – ils souhaitent agrandir leur habitation.

Réponse du CE/Cette parcelle, en bord de village se trouve dans l'espace agricole qui l'entoure. Elle présente des enjeux forts à modérés ; cette parcelle est concernée en tant que terre déclarée dans un plan d'épandage ; l'extension de la zone constructible du village, même mesurée, ne peut être envisagée au vu des enjeux en présence et pourrait fragiliser le site et son caractère architectural très fort.



Département du LOT
Commune de LE BASTIT

ENQUETE PUBLIQUE

relative au projet :

CARTE COMMUNALE



28 juin 2017 – 28 juillet 2017

CONCLUSIONS ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

4 septembre 2017

CONCLUSIONS ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

la **carte communale de LE BASTIT** a pour objectif principal de permettre le maintien de sa croissance démographique en prenant en compte son environnement, ses enjeux et les caractéristiques de ce territoire caussenard où l'agriculture est encore très présente.



Le projet soumis à enquête publique du 28 juin 2017 au 28 juillet 2017 s'est déroulé dans de bonnes conditions ; L'information de cette procédure a été faite par voie d'affichage dans la commune, dans la presse locale ainsi que sur le site de CAUVALDOR communautés de communes à laquelle elle appartient.

Toutefois la participation du public est restée assez limitée : quelques personnes se sont déplacées pour consulter tous les documents du projet de Carte Communale présentés et mis à leur disposition en Mairie..

Le 31 mars 2017, la tenue d'une réunion publique de présentation du projet organisée par la collectivité avant la période d'enquête a contribué à la bonne information du public.

Rappel du contexte :

La commune du Bastit occupe une situation attractive au sein du Parc Régional des Causses du Quercy, c'est un territoire carrefour traversée par la RD 807 ; cette desserte aisée de son territoire avec Cahors, Brive et l'A20 la relie directement avec les pôles économiques de Gourdon, Labastide Murat, Rocamadour et Gramat (à 13 mn) bassin de vie dynamique et en bonne santé auquel elle appartient ; cette position sur la Causse de Gramat et ses paysages lui permettent d'attirer une population en quête de nature et de tranquillité composée d'actifs et quelques résidences secondaires.

En 1990 sa population stagne (100 habitants) ; à partir de 1999, son évolution démographique s'accélère avec un gain de 39 habitants pour la période 2007-2012 ; aujourd'hui la population est de 178 habitants (INSEE 2016) qui sont majoritairement des actifs en âge de fonder une famille. La commune n'est ni pôle d'emploi, ni pôle de service et si les actifs ont en majorité des emplois hors des limites territoriales, ils apprécient et recherchent le caractère rural des lieux pour y vivre à l'année.

L'agriculture : elle structure le paysage et représente 77% de la superficie du territoire parfaitement adapté à l'élevage ovin ; 10 exploitations sont implantées sur la commune, la moitié d'entre elles sont des entreprises individuelles, les autres exploitations sont sous forme de sociétés de 2 à 4 membres.

Aujourd'hui la majorité des exploitations sont de taille conséquente et elles sont bien structurées et organisées. Les installations récentes ont engendré des projets de développement et la création d'unités de productions spécialisées (élevages de volailles) et l'agrandissement des outils existants

Cette évolution des exploitations permettra de garantir une continuité de l'activité agricole sur le territoire. En matière d'urbanisation, des distances sanitaires et de sécurité protégeront cette activité.

Les zones ouvertes à l'urbanisation sont au nombre de 8 sur la commune sur 5 secteurs géographiques distincts..

Les équipements publics (voirie, alimentation en eau potable, électricité, assainissement, non collectif, défense incendie...) y sont existants et suffisants ou il est prévu de les renforcer. Il est donc possible de les urbaniser immédiatement ;

Le village du Bastit: du fait de sa situation et son caractère architectural ne présente aucune opportunité de densification ni d'extension.

Sont donc classés en Zone Constructible et pouvant accueillir des constructions :

	superficie	constructions potentielles
ZC : Village du Bastit	2,40 ha	0
ZC : Bout de la Côte	3,58 ha	8
ZC : Champ du Noyer	1,03 ha	1
ZC : Terrisse	4,28 ha	4
ZC : Coujet	2,69 ha	2
ZC : La Combe	2,20 ha	1
ZCA Bois de Faral	5,90ha	-

Ce sont des secteurs déjà urbanisés et à conforter où sont pris en compte la qualité des sites, la sécurité publique et les enjeux agricoles et environnementaux.

Le projet d'élaboration de la Carte Communale **LE BASTIT** est d'ampleur modeste ; limité dans sa consommation d'espace, il permet à la commune de se développer de façon mesurée et n'est pas susceptible d'avoir des incidences fortes sur son environnement, il préserve ses milieux naturels, la biodiversité et ses espaces agricoles.

La commune a connu une augmentation notable de sa population ces dernières années, ses facilités de desserte en font pour les familles et les actifs un territoire attractif ; elle projette la construction d'une dizaine de constructions et l'accueil d'une vingtaine d'habitants sur une durée à moyen terme de 7 ans environ,

Il a l'avantage,

- de renseigner plus facilement les personnes à la recherche de terrains constructibles sur la possibilité de réaliser une construction dans des zones bien définies.
- d'accélérer le traitement des demandes de permis de construire.

Toute fois Il est difficile dans le cadre de la CARTE COMMUNALE et l'absence de règlement écrit, d'organiser l'aménagement des secteurs retenus, la mise en place d'un Plan d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) à l'étude dans le cadre de l'intercommunalité à laquelle appartient la commune du Bastit est en cours d'instruction, il permettra d'affiner cet aménagement.

Je donne un avis favorable au projet d'élaboration de la CARTE COMMUNALE de la commune LE BASTIT,

~~Le projet de zonage proposé me paraît cohérent avec la volonté politique de la commune de mettre en œuvre un développement maîtrisé de son territoire, de conforter et maintenir sa population et d'accueillir de nouveaux habitants.~~

A CATUS 4 septembre 2017

Le Commissaire Enquêteur,

